

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



ORDINAIRE

DU 21/12/2023

Le 21/12/2023 à 15 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, le maire.

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATTISTI POGGI, François-Joseph FOTI, Lucien LACOMBE, Félix PERETTI, Julien PERETTI, Hélène POGGI, Catherine SANSONETTI.

Absents : Henri ANTONA (excusé), Olivier FRANCESCHI (excusé, a donné procuration à Jean Paul ANTONA), Dominique PELLETIER (excusé, a donné procuration à Félix PERETTI), Pierre POGGI (excusé), Jacques ETTORI PERETTI, René MAILLET, Alexandre PERETTI.

Le quorum est atteint.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire(s) de séance : Jean Paul ANTONA

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal du 09/10/2023
2. Approbation du projet de bail pour le centre de tri
3. Approbation d'une convention de servitude pour l'enfouissement d'une ligne électrique à « L'orangerie »
4. Participation aux dépenses de surveillance de la plage de MARE E SOLE 2023
5. Délibération modificative budgétaire BP M57
6. Questions diverses

Retour sur la session du 09/10/2023. Le procès-verbal est adopté.

D53/2023 : Approbation du projet de bail pour le centre de tri

Présents : 8 Absents : 7 Ont donné pouvoir : 2

Le Président de séance (PDS) explique que bail du centre de tri au profit de la SA LA POSTE (SIREN 356 000 000) est terminé officiellement depuis 2020 et qu'il convient de le renouveler, selon des conditions qui sont présentées au conseil municipal : une durée de 9 années, et un loyer annuel de 2500.00 €, à compter du 01/01/2024.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

D54/2023 : Approbation d'une convention de servitude pour l'enfouissement d'une ligne électrique à « L'orangerie »

Présents : 8 Absents : 7 Ont donné pouvoir : 2

Le président de séance présente au conseil municipal un projet de convention de servitude demandé par EDF pour procéder à l'enfouissement de la ligne électrique 20 000 V, sur les communes de PIETROSELLA et COTI CHIAVARI. La servitude serait passée entre la commune et EDF, afin de permettre l'enfouissement d'une ligne sur la parcelle H389, sur une bande de 3 mètres de large et une longueur d'environ 270 mètres. Aucune indemnité n'est prévue. La convention prendra effet à compter de sa signature. Il s'agit en fait de déposer la ligne HT qui traverse le site de l'Orangerie, pour l'enfouir sur la route communale. Ce projet s'inscrit dans un projet plus vaste, dont nous pouvons constater les premiers travaux, qui ont lieu depuis plusieurs mois et encore pour plusieurs mois à Verghia et qui doivent aller jusqu'au hameau d'A Castagna. Au hameau, le SDE2A envisage l'enfouissement de toutes les lignes.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents

D55/2023 : Participation aux dépenses de surveillance de la plage de MARE E SOLE 2023

Présents : 8 Absents : 7 Ont donné pouvoir : 2

Comme chaque année nous délibérons sur le principe de prendre 50% des salaires et charges de la personne chargée de la surveillance de la plage de Mare e sole en été. Compte tenu du danger que représente les bovins en divagation sur la commune et plus particulièrement à Verghia, où la commune a eu à déplorer de nombreux incidents, il convient de renouveler cette participation qui s'élève à 2 910.93 € pour l'année 2023 ;

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents

D56/2023 : Délibération modificative budgétaire BP M57

Présents : 8 Absents : 7 Ont donné pouvoir : 2

La délibération porte sur un transfert de crédits en fonctionnement et en investissement. En fonctionnement, il s'agit de couvrir des prévisions concernant la ligne de trésorerie. Le PDS rappelle qu'une ligne de trésorerie a été ouverte en attente du versement des subventions de la CDC pour le marché de réhabilitation de l'école d'Acqua Doria. Le marché est soldé, mais la CDC n'a pas été capable de verser la subvention. Afin de ne pas se retrouver embêter, une somme de 1000 € est provisionnée pour régler les intérêts de la dette. Concernant les investissements, il s'agit d'engagements sur des travaux de voirie passés ces dernières semaines et qui sont financés par le reliquat non utilisé de certaines opérations votées en 2022 et 2023, dont le PDS donne la liste.

La délibération modificative est acceptée.

QUESTIONS DIVERSES

M. Lucien LACOMBE souhaite savoir où en est l'installation de la fibre au village. L'exécutif répond que si l'ensemble de la commune dispose de la fibre, le service n'est pas encore possible au village de Coti. En effet le réseau prévu a du être entièrement refait, ce qui explique le retard. Les travaux sont terminés et le village devrait être raccordable en fin d'année.

Le maire explique avoir vu un camion emporté des bateaux, qui étaient entreposés à Buratone. Il ignore la raison de cet enlèvement.

M. FJ FOTI rappelle qu'un miroir routier était prévu route de Costa dell Pozzaccio, mais qu'il n'a pas été posé. L'exécutif s'engage à le faire rapidement.

Le maire revient sur le mur à POZZACCIO qui menaçait de s'effondrer. Les travaux ont été réalisés. Il reste une partie qui sera réalisée en régie prochainement.

Mme Catherine SANSONETTI propose à la commune de faire l'acquisition d'un véhicule quasiment neuf, pour le transport de personnes. Ce véhicule présente la particularité d'être équipé d'un treuil de chargement pour fauteuil roulant. Le PDS propose qu'une demande de subvention soit faite lors d'un prochain conseil municipal, pour procéder à son achat. M. FJ FOTI demande à ce que l'on vérifie les habilitations nécessaires pour conduire un tel véhicule.

Le maire explique avoir signalé au service des routes de la CDC, qu'un exutoire avait été volontairement bouché à Portigliolo. Les services de la CDC sont venus constater sur place et ont envoyé une mise en demeure à la personne incriminée. Par ailleurs, alors qu'il était sur place, le maire a constaté que des lauriers roses étaient plantés le long de la RD 155, rendant la circulation des piétons très dangereuses. Ces lauriers roses seront retirés, afin de construire des trottoirs.

Le maire annonce que la commune a obtenu la subvention promise par le Préfet pour l'étude des nouvelles zmel.

Concernant le projet d'aménagement de l'arrière plage, la commune a reçu un devis de levée topographique qui sera proposé au vote du budget 2024. M. FJ FOTI demande s'il y a une perspective d'aménagement de ce site. Le maire répond que cela dépendra du PLU et des finances de la commune. Concernant le PLU, il doit voir les avocats de la commune en janvier. M. FJ FOTI rappelle qu'une aire de jeu pour les enfants étaient prévu sur ce site et que ce serait une bonne chose qu'elle puisse être faite en 2024. Le maire lui demande de faire une proposition au budget 2024.

Mme Céline BATTISTI POGGI s'exprime au nom de Mme Angélique FENOT, qui souhaite attirer l'attention du conseil municipal sur les nombreuses décharges sauvages le long des routes communales. L'exécutif répond que ces sites sont recensés et que beaucoup sont sur des terrains appartenant à la CDC. De plus la commune n'a plus la compétence déchet. Toutefois, il est proposé d'organiser une réunion tri partite courant 2024, pour trouver une solution et résorber le nombre de ces décharges sauvages.

Mme Catherine SANSONETTI revient sur l'aménagement de Portigliolo, pour connaître les projets de la commune. Le maire explique que la commune négocie actuellement pour procéder à l'achat de 93m² de terrain en prolongement du parking de Portigliolo. Cet achat permettra un meilleur entretien du site et notamment de la route communale qui serpente jusqu'à Buratone.

Mme Céline BATTISTI POGGI souhaite obtenir des informations sur l'organisation de la fête de fin d'année. L'exécutif répond que tous les prestataires ont été choisis, après mise en concurrence.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le PDS clôt la séance.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT DE SEANCE



LE SECRETAIRE DE SEANCE